



La Trace Vosgienne hiver est programmée chaque année, le 1er week-end de février.

Les courses sont inscrites au calendrier régional de la Ligue Grand Est de Ski.

C'est une épreuve de masse de ski de fond placée sous l'égide de la fédération française de ski et organisée par le Comité Départemental du Ski Vosgien. Elle est ouverte dès l'âge de 2 ans. Plusieurs distances sont proposées. Les licenciés compétiteurs FFS et autres licenciés (Loisir, Dirigeant) devront présenter leur licence 2024/2025. Tous les autres participants (non licenciés) devront s'acquitter d'un titre FFS ( « Ticket course » vendu par l'organisation) et devront répondre à toutes les questions du [questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur](#)

Le règlement de l'épreuve est celui des compétitions longues distances de la FFS disponible en [cliquant ici](#).

L'organisation tient à préciser qu'en cas de difficulté d'enneigement sur les parcours prévus initialement, les épreuves pourront se dérouler sur un parcours de repli et les distances pourront être adaptées en conséquence.

#### Les épreuves proposées :

Baby-Trace 2-6ans : Tous les enfants nés entre 2023 et 2019 (sans classement - pas de certificat médical nécessaire)

Kids-Trace 7-12ans : Tous les enfants nés entre 2018 et 2013 (sans classement - pas de certificat médical nécessaire)

Mini Trace 5km : Nés en 2011 et avant (compétition comptant pour le challenge régional pour la catégorie U15)

Mini Trace 10km : Nés en 2009 et avant (compétition comptant pour le challenge régional pour la catégorie U16)

Mini Trace 21km : Nés en 2008 et avant

Trace Vosgienne 42km by Hargassner France : Nés en 2006 et avant

Les inscriptions pour les mineurs devront être accompagnées d'une autorisation parentale.

### Dossards et chronométrage :

Le dossard devra être visible par les contrôleurs tout au long de la course et devra être rendu après le passage sur la ligne d'arrivée.

Le chronométrage se fera par transpondeur fixé à la cheville, ce transpondeur devra également être rendu après l'arrivée.

Si le dossard et/ou le transpondeur ne sont pas rendus, ils seront facturés aux participants.

### Procédures d'annulation :

- Délai d'annulation :

- Le délai d'annulation est fixé à 6 jours avant le début des manifestations. La décision officielle sera prise par le Directeur d'Epreuve et l'Organisation.

- Les conditions d'annulation :

Les facteurs à considérer pour décider si une compétition doit être annulée sont :

- manque ou insuffisance de neige, mettant en danger les participants.
- acte de vandalisme, sabotage détruisant les locaux, le matériel, les infrastructures de terrain ou les moyens de transport nécessaires et indispensables à la manifestation,
- événements majeurs ou exceptionnels nécessitant une annulation

- Notification d'annulation :

La notification d'annulation sera immédiatement communiquée par l'organisation à :

- tous les participants, les partenaires et les médias,
- tous les services impliqués dans l'organisation.
- la F.I.S., les Fédérations nationales

- Délai court d'annulation :

Le délai court d'annulation est de 6 jours et moins avant la date programmée des manifestations.

Toutefois, les manifestations ne peuvent pas être annulées moins de 3 heures avant l'heure de départ programmée, sauf pour des raisons de sécurité des skieurs, des officiels et des organisateurs

### Remboursements en cas d'annulation :

- avant la veille des courses 20h, de la part de l'organisateur :

Les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de 100%. Si le remboursement nécessite un envoi par la poste, le montant du timbre sera retenu en sus.

- après la veille des courses 20h, de la part de l'organisateur :

Les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de 65%.

Si le remboursement nécessite un envoi par la poste, le montant du timbre sera retenu en sus.

- Si l'accès au stade de départ est refusé pour cause de non-respect du règlement et/ou non fourniture des pièces nécessaires (certificat médical, copie de licence...), aucun remboursement ne sera effectué.

- de la part du participant :

En cas de maladie ou accident, les droits d'inscription seront remboursés du même montant que ci-dessus uniquement sur présentation d'un justificatif daté et envoyé au plus tard le vendredi 2 février 2024 (cachet de la poste faisant foi).

Le participant a toutefois la possibilité de transférer ses droits d'inscription à un autre skieur, sous réserve de disponibilité de dossard, jusqu'au samedi 3 février. Le nouveau coureur se verra attribuer un nouveau numéro de dossard.

Le participant annulant doit informer l'organisation de sa défection par écrit (courrier postal ou mail) et le remplaçant doit fournir un bulletin d'inscription complet accompagné des pièces nécessaires (titre FFS et certificat médical).

Après le 1er février, plus aucune modification ne sera acceptée.

Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

- Changement de course :

Les changements de course sont possibles, sous réserve de disponibilité de dossard dans la course souhaitée, jusqu'au 2 février seulement.

PROGRAMME TRACE VOSGIENNE Hiver 2025					
SAMDEMI 1er FEVRIER 2025 ET DIMANCHE 2 FEVRIER 2025					
Epreuves	Distance/D+	Horaire Départ	Tarif + (frais inscription 5% mini 1 euro)	Inscription en ligne	Retrait dossards
Baby Trace Hiver	500 m Parcours Ludique	Samedi 1er Février 2024 16h30	3 euros	Jusqu'au Samedi <b>1er Février 2024</b> <b>12h00</b>	Site départ/arrivée Dimanche 2 Février 2024 de 7H à 8H45
Kids Trace Hiver	1000m Parcours Ludique	Samedi 1er Février 2024 16h20	3 euros		
Mini Trace 5 kms	5kms	Dimanche 2 Février 2024 10H20	8 euros (+12€ Non Licenciés)		
Mini Trace 10 kms	10kms	Dimanche 2 Février 2024 9h55	12 euros (+12€ Non Licenciés)		
Trace 21kms	21kms	Dimanche 2 Février 2024 9H15	25 euros (+12€ Non Licenciés) Petit repas chaud d'arrivée compris		
Trace 42 by HARGASSNER France Créateur de Chaleur	42kms	Dimanche 2 Février 2024 9H <b>Attention Barrière horaire 10h40 au km 22, cette barrière horaire pourra être adaptée en fonction des conditions de glisse</b>	30 euros (+12€ Non Licenciés) Petit repas chaud d'arrivée compris		